



**Canton de DREUX 1**

**Arrondissement de DREUX**

L'an deux mil seize le mardi 31 mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, le 27 mai 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique en Mairie, sous la présidence de **Madame Véronique BASTON, Maire**.

**Etaient présents** : Thierry BELLOIS, Yves ECOLAN, Evelyne CHIAPPERIN, Adjoint ;  
Véronique DUBOC, Philippe GEHAN, Jacques ISAMBERT, Jean-Marc LEMAIRE, Ludovic MALLET,  
Dominique VIOLETTE, Conseillers municipaux.

**Absents excusés** : Frédéric LAMON (pouvoir à Ludovic MALLET), Nicole GUERIN (pouvoir à Jean-Marc LEMAIRE).

**Absents** : Éric BROCHARD, Denis MARC, Dominique MARTIN.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Véronique BASTON, Maire, à 20 heures 40 minutes.

Jean Marc LEMAIRE a été élu secrétaire de séance.

**Approbation du procès-verbal du 03 mai 2016** : à l'unanimité.

**Délibération 1** : *Convention ALSH avec l'ASC Mézières en Drouais*

Madame le Maire informe le conseil municipal, que la convention pour le Centre de loisirs liant l'Association Sportive et Culturelle de Mézières en Drouais et les **quatre communes que sont LURAY, CHARPONT, SAINTE GEMME MORONVAL et MARVILLE MOUTIERS BRULE** arrive à échéance, et propose au Conseil sa reconduction.

Madame le Maire explique à l'assemblée que plusieurs réunions entre les 4 communes partenaires se sont tenues afin de revoir la prise en charge par commune. En effet, il avait été demandé par la commune de Charpont qui a un nombre très important d'enfants fréquentant l'ASC Mézières, de réfléchir à une nouvelle répartition du coût de cette prestation.

Concernant Marville, la fréquentation de l'ASC par sa population enfantine est très modeste : 5 enfants le mercredi et 13 pendant les vacances scolaires.

**Rappel budgétaire 2015** :

Coût d'une journée : 30.75 €

Sur ce coût, la CAF et la commune prennent une partie à leur charge en fonction des quotients familiaux. En 2015, la part communale a varié de 30 % à 60 %.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'avenant permettant de reconduire la convention relative à la gestion du centre de loisirs entre l'ASC et les quatre communes pour une durée de trois ans,**

**Délibération 2** : *Convention jeunesse avec l'ASC Mézières en Drouais*

Cette convention offre aux adolescents, pendant les vacances scolaires, séjour de chantier, sorties à thèmes, point info. Le point info étant le seul coût fixe pour les 7 communes partenaires. Les activités pour les jeunes étant facturées en fonction de la fréquentation. Depuis la création de ce point jeunesse, la part de Marville était d'environ 1 400 € par an. Ce point ne fonctionnant pas du tout, les quatre communes ont demandé à l'ASC de revoir cette action. De nouvelles propositions ont été faites portant sur la mise en place de ce point infos lors de manifestations dans les communes. La part communale dans le cadre de cette nouvelle convention est de 700 €.

La convention arrive à expiration des trois ans et doit être renouvelée jusqu'en 2019 :

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Accepte le projet de convention entre l'ASC Mézières et les 7 communes, pour le plan d'action jeunesse,
- Autorise Madame le Maire à signer la convention, et tout autre document ou avenant afférant.

### **Délibération 3 : Convention de mise à disposition de personnel T.A.P. 2016/2017.**

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil qu'il est nécessaire de renouveler la convention avec l'ASC MEZIERES qui mettra à disposition de la commune, du personnel d'animation afin d'encadrer les enfants pour les temps d'activités périscolaires à la rentrée 2016/2017.

Mme le Maire informe l'assemblée que les commissions des affaires scolaires et finances ont donné leur accord pour revoir à la baisse le nombre d'animateurs de l'ASC les lundis, mardis et jeudis. En effet, le PEDT signé entre la commune et l'Education Nationale prévoit une dérogation concernant l'effectif par animateur. De ce fait le nombre d'enfants inscrits aux TAP permet de réduire le nombre d'animateurs en élémentaire.

Le Maire demande aux membres du Conseil de l'autoriser à signer la convention.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, AUTORISE**, le Maire à signer la convention de disposition de personnel pour les temps d'accueil périscolaire mis en place à la rentrée scolaire 2016/2017.

### **Délibération 4 : Tarifs transports scolaires 2016/2017**

La commune prend acte de la délibération du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux en date du 9 mai 2016, relative à la fixation de sa politique de tarification des transports scolaires à compter de la rentrée qui aura lieu en septembre 2016, à savoir :

- **Maternelle/primaire : 50 €,**
- **Collège/lycée (externe) : 177,60 €,**
- **Collège/lycée (interne) : 50 €,**

Des discussions ont eu lieu lors de la commission finances du 26 mai dernier. La majorité des membres s'est prononcée sur ce nouveau tarif des transports concernant les primaires et a opté pour une petite prise en charge par les familles. Dominique Violette et Yves Ecolan n'étaient pas favorables lors de cette commission.

Mme le Maire apporte un complément d'information sur le taux de prise en charge des communes qui resterait figé jusqu'en 2020.

Les taux de prises en charge proposés au conseil permettent de ne pas augmenter les tarifs des cartes des collégiens et lycéens voire même de les baisser un peu.

Sur cette base, le Maire propose au conseil municipal, eu égard à l'engagement antérieur de la commune d'aide aux familles en matière de ramassage scolaire, de maintenir un effort consacré à la prise en charge de cette prestation.

Il est proposé de fixer cette aide, pour chaque catégorie d'élèves transportés, en pourcentage du tarif adopté par la communauté d'agglomération :

- **Maternelle/primaire : 70 %,**
- **Collège (externe) : 47 %,**
- **Lycée (externe) : 47 %**

Ce pourcentage s'appliquera pour chaque catégorie à compter **de la rentrée scolaire de septembre 2016/2017.**

**L'allocation de compensation de la commune sera calculée en conséquence.**

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, Fixe les taux d'aide aux familles en matière de ramassage scolaire correspondants aux montants indiqués ci-dessus.**

#### **Délibération 5 : Approbation des règlements cantine, garderie, T.A.P**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal, que suite à la commission scolaire du 19 mai 2016, les règlements de la cantine, garderie, et TAP ont été modifiés pour l'année scolaire 2016/2017. Il convient donc de les approuver. Le Maire demande au conseil de se prononcer.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité, les règlements : cantine, garderie, temps d'activités périscolaires pour la rentrée 2016/2017.**

#### **Délibération 6 : Tarifs cantine rentrée 2016/2017**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal, que le prestataire de service pour la livraison des repas de cantine est la **Société SODEXO**. Elle informe le Conseil qu'il est nécessaire de délibérer sur les tarifs pour la rentrée scolaire 2016/2017.

**Suite à la commission finances du 26 mai, le Maire propose de d'augmenter le prix du repas pour les enfants et les adultes.**

**Il est aussi proposer d'instaurer un tarif pour tout repas non commandé dans les délais prévus, Ce repas sera appelé « repas de secours ».**

#### **Tarifs :**

- pour les enfants : 3.55 €
- pour les adultes : 5.30 €
- repas de secours : 5.00 €

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité, les tarifs des repas cantine applicables dès l'année scolaire 2016/2017 ci-dessus énumérés.**

#### **Délibération 7 : Tarifs garderie rentrée 2016/2017**

Madame le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire de délibérer sur les tarifs de la garderie **à compter de l'année scolaire 2016/2017.**

La commission finance du 26 mai n'a pas statué sur une éventuelle augmentation de la garderie.

Madame le Maire propose de ne pas augmenter les tarifs et demande au Conseil municipal de se prononcer :

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, APPROUVE à l'unanimité, la reconduction des tarifs suivants à compter de la rentrée scolaire 2016/2017 :**

#### **FORFAITS MENSUELS :**

- Matin (sur 4 jours) : 20.00 €
- Matin (sur 5 jours) : 25.00 €
- Soir : 35.00 €
- Journée (sur 4 jours) : 50 €
- Journée (sur 5 jours) : 60 €
- Mercredi midi : 8 €
- Tarif occasionnel : 5 €/heure
- Dépassement de l'heure réglementaire (par quart d'heure) : 5 €

#### **Délibération 8 : Tarifs T.A.P rentrée 2016/2017**

Mme le Maire rappelle que les temps d'activités périscolaires se sont déroulés en 2015-2016 sur quatre fois 1 heure par semaine de 15h30 à 16h30 à titre onéreux pour les familles. Animés par quatre animateurs de l'ASC Mézières (A.L.S.H), la commune a pu bénéficier des prestations de la CAF : 28.50 € au lieu de 36.00 € de l'heure pour un animateur.

A compter de la rentrée 2016/2017, les TAP seront animées par 3 animateurs de l'ASC de Mézières (lundi, mardi et jeudi). L'heure du vendredi sera assurée par le personnel communal par de l'étude surveillée ; ou de l'aide aux devoirs assurée par Madame LABORNE.

Par ailleurs, la baisse des dotations de l'Etat en marche depuis 2014 fragilise le budget de fonctionnement chaque année.

Par conséquent, Mme le Maire propose d'augmenter la participation des familles aux temps d'activités périscolaires aux tarifs suivants :

- **Inscription le lundi, mardi, jeudi, vendredi : forfait de 6.00 €/ mois** (quel que soit le nombre de jours fréquentés).
- **Pour tout enfant présent aux TAP mais n'étant pas inscrit, l'heure sera facturée 5 € ; et toute heure commencée sera due.**

Cette facturation sera ajoutée avec celle de la cantine et garderie mensuellement par rôle. Ce tarif est applicable à compter de la rentrée scolaire 2016/2017.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, Adopte les tarifs ci-dessus énoncés.**

Les familles devront rapporter les dossiers d'inscription de leurs enfants lors des permanences tenues à la mairie les vendredi 17 juin et samedi 18 juin.

Les dossiers d'inscription peuvent être téléchargés sur le site internet.

Est évoqué le problème d'un enfant qui trouble la cantine.

#### **Délibération 9 : tarifs salle polyvalente**

Mme le Maire rappelle que les travaux de la salle polyvalente arrivent à la fin et que par conséquent, les tarifs de la location doivent être définis.

La commission finance du 26 mai a retenu les tarifs suivants :

	<b>ETE (1<sup>er</sup> mai-30 septembre)</b>	<b>HIVER (1<sup>er</sup> octobre-30 avril)</b>
<b><u>Habitants de la commune :</u></b>		
- Journée (de 9h00 à 9h00)	250.00 €	300.00 €
- Week end (vendredi 18h00 au lundi 9h00)	400.00 €	480.00 €
<b><u>Hors commune :</u></b>		
- Journée (de 9h00 à 9h00)	400.00 €	450.00 €
- Week end (vendredi 18h00 au lundi 9h00)	700.00 €	780.00 €

**Caution:** 1 200 €.

**Arrhes :** 50 % demandé à la réservation jusqu'à 3 mois avant la date de la manifestation, à moins de 3 mois de la réservation : paiement en totalité.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, Adopte les tarifs ci-dessus énoncés.**

Sont évoqués le règlement de location, tapage extérieur, ainsi que la cour maternelle.

### **Comptes rendus de réunions :**

Yves ECOLAN :

1- rapport commission déchets du 10 mai 2016 (bilan collecte, perspective d'évolution, collecte en biflux sur le territoire de l'Agglo, redevance spéciale concernant les collectivités à étendre sur l'ensemble de l'Agglo.)

2- Assemblée générale SDE 28 du 30 mai 2016, ERDF (point d'actualité, comptes administratifs et de gestion 2015, taxe communale de consommation finale d'électricité pour deux communes nouvelles, prévention des endommagements de réseaux, nouveau compteur LINKY prévu pas avant 2017.

Dominique VIOLETTE :

Réunion à l'AM 28 :

Formation sur les troubles de voisinage. Très intéressant. Certaines règlementations sont à utiliser et notamment lors des locations de la salle polyvalente

### **Communication et questions diverses :**

- Mme le Maire : Lors du prochain conseil municipal des décisions modificatives seront à l'ordre du jour dont une portant sur une rectification du compte 1641 dans lequel le prêt relais de deux ans (en attente du versement des subventions) a été porté en 2016 dans sa totalité soit 450 000 €. Cette opération ayant bouleversé les ratios, une demande de rectification a été demandée par le contrôle de légalité.
- Mme le Maire : le 30 juin état des lieux de la salle paroissiale à faire avec Dominique Violette.
- Philippe Gehan : Une commission « Marvillois » aura lieu le 6 juin afin de mettre en place le plan du bulletin.
- Une visite de la salle polyvalente par les conseillers municipaux est prévue le 6 juin 2016.
- Suite aux travaux de la nouvelle salle polyvalente, Thierry Bellois informe l'assemblée que les travaux de réfection de la cour n'ont pas été prévus dans le marché. La cour a été très endommagée par certaines entreprises qui, bien entendu, doivent remettre en état. Il est donc proposé de ne pas faire cette remise en état de la cour par les entreprises et donc d'obtenir des moins values. Il est préférable de refaire la cour entièrement puisque déjà des problèmes apparaissaient avant le chantier de la salle polyvalente. Il est proposé également de demander une subvention FDAIC au titre de 2017 par dérogation. L'entreprise Musci a déjà remis un devis, d'autres seront demandés aux entreprises.
- Le repas des seniors du 27 novembre aura lieu dans la salle polyvalente, suivi d'une pièce de théâtre animée par la Troupe de l'homme en noir.
- Dominique Violette expose l'organisation du 14 juillet : choix du traiteur et prix, prévoir des jeux.
- Ludovic MALLET évoque des problèmes de voisinage (tronçonneuse le dimanche).

- Véronique DUBOC informe d'une intrusion de nuit chez un riverain de la rue des Grès.

\*\*\*\*\*

**La séance est levée à 01h25**